BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 270

21 – CÔTE-D'OR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Ventes et cessions

982 247 793 RCS Dijon.
LES JOLIES LILLOISES.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 46, Rue du Bourg, 21000 Dijon.
Précédent propriétaire : 527 602 825 RCS Dijon. **AVERLAND** (Alix).
Oppositions : Pas d'oppositions.
Commentaires : AVIS AU BODACC RELATIF A UN TRANSFERT UNIVERSEL DE PATRIMOINE PROFESSIONNEL A TITRE ONEREUX Adresse du fonds : 46 rue du Bourg 21000 Dijon Ancien propriétaire : nom dénomination : Madame Alix AVERLAND (EIRL) références de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés : 527 602 825 RCS DIJON adresse : 46 rue des Godrans 21000 Dijon nouveau propriétaire personne morale : raison social ou dénomination : LES JOLIES LILLOISES références de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés : 982 247 793 RCS DIJON montant du capital social : 1 000 euros adresse du siege social : 46 rue du Bourg 21000 Dijon activités exercées : vente au détail de prêt à porter catégorisée sous le code APE 4782Z forme juridique : EURL Acte de vente du fonds et informations fiscales date de l'acte : 13/12/2023 prix stipulé, y compris les charges ou l'évaluation ayant servi de base à la perception des droits d'enregistrement : 212 000 euros date de l'enregistrement : 05/03/2024 bureau ou a été effectué l'enregistrement : SPFE DIJON Dossier : 2024 00010759 référence : 2104P01 2024A 00790 le présent avis est accompagné d'un état descriptif des biens, droits, obligations, ou suretés composant le patrimoine professionnel de l'entrepreneur individuel, tel qu'il résulte de la situation comptable arrêtée à la date du 30/04/2023 Créances ; les créanciers du vendeur disposeront d'un délai d'un mois à compter de la publication pour faire la déclaration de leurs créances au GTC DIJON.